

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 mai 2021

DCM N° 21-05-27-6

**Objet : Soutien au rayonnement des compagnies messines : accompagnement au Festival d'Avignon.**

**Rapporteur: M. BOHR,**

La Ville de Metz souhaite s'associer pour la quatrième fois au dispositif de la Région Grand Est dont l'objectif est de soutenir les compagnies régionales qui souhaitent participer au Festival Off d'Avignon prévu cette année du 7 au 31 juillet.

Parmi les seize compagnies sélectionnées, le jury régional a retenu les deux compagnies messines suivantes : Roland Furieux dirigée par Laetitia Pitz ("Perfidia") et La Spirale dirigée par Jean Boillot ("No Way Veronica").

Malgré le contexte de la pandémie de Covid-19, le Festival Off d'Avignon est maintenu dans des conditions sanitaires particulièrement contraignantes pour les compagnies, les théâtres mais aussi les collectivités investis, à l'exemple de la Région Grand Est qui travaille sur différents scénarii pour garantir à tous les artistes leur présence au Festival, ce qui reste vital pour eux.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'associer à nouveau à l'opération avignonnaise, de promouvoir la présence de ces deux compagnies messines afin de leur permettre d'effectuer ce déplacement festivalier exceptionnel et de les soutenir à hauteur d'une enveloppe globale de 4 000 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C129 signée en date du 16 avril 2019 entre la Ville de Metz et la Compagnie Roland Furieux, et le projet d'avenant n°5 à la convention susvisée ci-joint,

**CONSIDERANT** que la Ville de Metz attache une grande importance à la création et à la

diffusion du spectacle vivant, continue d'adhérer à la démarche de coopération avec la Région Grand Est sur le dispositif de soutien à la diffusion au Festival Off d'Avignon,  
**CONSIDERANT** que deux compagnies messines ont été sélectionnées pour participer au Festival d'Avignon et que leur créativité leur permet de bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance nationale et internationale rejaillissant favorablement sur la notoriété de la Ville de Metz,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE SOUTENIR** les compagnies messines sélectionnées par la Région Grand Est pour participer au Festival d'Avignon.
- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 4 000 euros aux associations suivantes :
  - Compagnie Roland Furieux 2 000 €
  - La Spirale, compagnie Jean Boillot 2 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission Culture  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20210527-116780-DE-1-1  
N° de l'acte : 116780

-----  
Délibération rendue exécutoire le 2 juin 2021  
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,



## **AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°2019C129 DU 16 AVRIL 2019**

Entre

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Patrick THIL, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par l'arrêté de délégation du 27 novembre 2020 et la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021, ci- après dénommée « la Ville de Metz »,  
D'une part,

Et

L'association Roland Furieux, représentée par Monsieur Hervé OSWALD, le Président élu par décision en Assemblée Générale, et dont le siège social est situé 11 rue des Armoisières, ci-après dénommée « la Compagnie »,  
D'autre part.

### **PRÉAMBULE**

Conformément à la délibération n°19-03-28-11 du 28 mars 2019, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 16 avril 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie Roland Furieux. Cette convention triennale a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de la compagnie Roland Furieux pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2021, dans le cadre du dispositif de soutien pour le spectacle vivant au titre du développement.

Par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à la compagnie Roland Furieux une subvention de 2 000 euros pour participer aux frais liés à son déplacement dans le cadre du Festival Off d'Avignon 2021. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2021 et de préciser en conséquence les articles 2, 3 et 6 de la convention N°2019C129 précitée.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 – LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE**

Le paragraphe suivant vient compléter le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2 "LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE" de la convention N°2019C129 comme suit :

"En 2021, la compagnie a été sélectionnée dans le cadre du dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant mis en place par la Région Grand Est et présentera la pièce "Perfidia" au Festival Off d'Avignon 2021. La Ville de Metz est partenaire de ce dispositif en 2021."

#### **ARTICLE 2 - MONTANTS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE METZ**

Les paragraphes suivants viennent compléter l'article 3 "MONTANTS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE METZ" de la convention N°2019C129 et de son avenant N°5, comme suit :

"Pour l'année 2021, en sus de ce montant vient s'ajouter une aide actée par décision du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021 d'un montant de 2 000 € (deux-mille euros) afin de participer aux frais de la compagnie liés à son déplacement dans le cadre du Festival Off d'Avignon.

Elle sera versée à l'issue du vote par le Conseil Municipal au titre des crédits du budget 2021.

La subvention annuelle de la Ville de Metz en 2021 à la compagnie s'élève à un montant global cumulé de 11 000 € (onze-mille euros)."

### **ARTICLE 3 - COMMUNICATION**

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 6 "COMMUNICATION" de la convention n°2019C129 comme suit :

"La compagnie sera particulièrement attentive au respect de cette obligation pour sa communication autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival d'Avignon 2021."

### **ARTICLE 4**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
à la culture et aux cultes :

Pour la compagnie Roland Furieux,  
Le Président :

Patrick THIL  
*Conseiller délégué aux établissements  
Culturels de Metz Métropole  
Conseiller régional du Grand Est*

Hervé OSWALD

## LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FISZON	Eric	X			
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			Procuration à M. Jérémy ROQUES
29	MARX	Sébastien	X			
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TER VER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			Procuration à M. Julien HUSSON
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			Procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE
39	REISS	Guy	X			Procuration à M. le Maire
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			Procuration à M. Jérémy ROQUES
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			Procuration à Mme Anne FRITSCH-RENARD
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

Point n° : 06

Objet : Soutien au rayonnement des  
compagnies messines : accompagnement  
au Festival d'Avignon

Conseil Municipal du :  
27/05/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres  
du CONSEIL MUNICIPAL :